

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 13 février 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 19 février 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE ,  
Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme  
PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS),  
Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire)  
(mandataire : Mme PETITET), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : Mme THEVENY)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_018

**Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action  
Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Hospitalier Public du Cotentin -  
Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.)**

Une convention de partenariat a été signée le 22 janvier 2020 entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Hospitalier Public du Cotentin, ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) externalisée, propice à l'accessibilité des personnes les plus marginalisées, en centre ville (locaux parking Gambetta-Fontaine). Cette convention a pris fin le 31 décembre 2023.

Il est donc convenu d'établir une nouvelle convention de partenariat entre le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Hospitalier Public du Cotentin pour :

- la prise en charge des frais de pharmacie pour les personnes n'ayant pas de protection sociale.

Celle-ci prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention de partenariat entre le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Hospitalier Public du Cotentin pour la prise en charge des frais de pharmacie.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**